

Arrêté N° MA-ART-2023-076

OBJET : Arrêté de stationnement, 5 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Chantal FOURNIER visant à faire réserver des places de stationnement devant son domicile au 5 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à des travaux de toiture - couverture du 12 avril au 20 avril 2023;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées devant le 5 rue de Vire, du 12 avril au 20 avril 2023.

Article 2 – La signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame Chantal FOURNIER,
- Monsieur le Directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- Le Responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le Service voirie de Pré-Bocage,
- Le Service valorisation, collecte et recyclables,
- Le Chef du centre de secours,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 31 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

